

NEWSLETTER

N°9
NOVEMBRE
2023

VIDEOPROTECTION

après Magny-en-Vexin,
Saint-Clair-sur-Epte et
Hodent, la phase 2 sera
lancée en 2024.

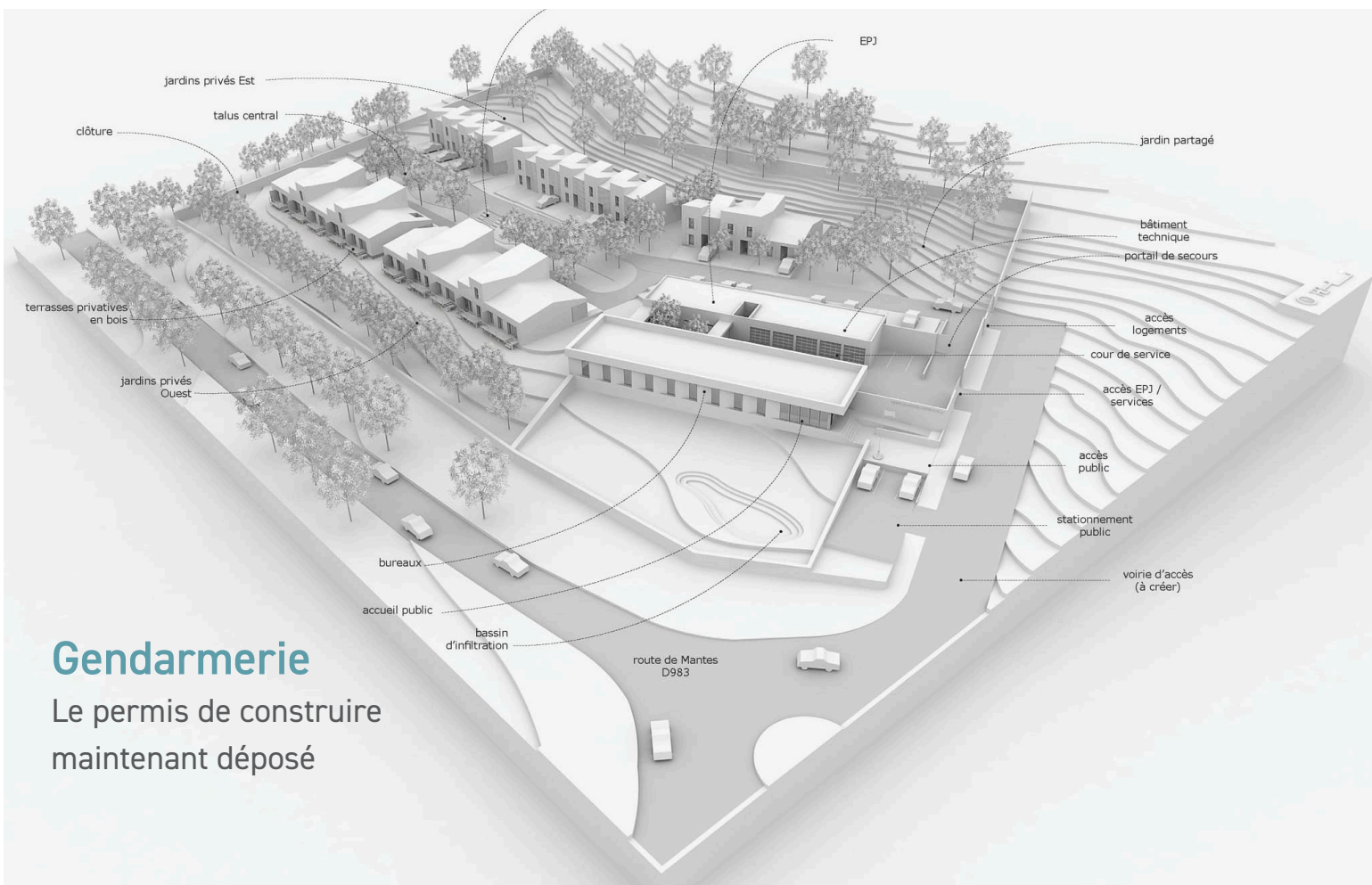
p.4

CHASSE AUX TRÉSORS SENSORIELLE

Mercredi 15 novembre, le
Relais Petite Enfance, le Lieu
d'Accueil Enfants Parents
et la Crèche de Vétheuil ont
répondu présents ! p.5

J'HABITE AUPRÈS D'UN COURS D'EAU

Les berges d'un cours d'eau
appartiennent au riverain,
c'est-à-dire au propriétaire de
la parcelle ou de la propriété
privée attenante
Mes droits et mes devoirs. p24



Gendarmerie

Le permis de construire
maintenant déposé

NEWSLETTER -CCVVS -
NOVEMBRE 2023 -N° 9

Directeur de la publication : Jean-Pierre Javelot

Conception et réalisation : Service Communication

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE

12, rue des Frères Montgolfier - Tél. : 01 86 35 00 36

communication@vexinvaldeseine.fr

Imprimé par nos soins en 1000 exemplaires

QUIZ

SUIS-JE UN PRO DU TRI ?

Pour gagner de la place

1) J'écrase mes bouteilles :

- a) Dans le sens de la hauteur
- b) Dans le sens de la largeur

2) J'insère mes emballages les uns dans les autres :

- a) Oui
- b) Non

3) Je mets mes emballages dans un sac poubelle :

- a) Que je jette tel quel dans le bac jaune
- b) Que je vide dans le bac jaune

Je mets dans le bac jaune

4) Le pot à yaourt :

- a) Oui
- b) Non

5) La bouteille d'huile en plastique :

- a) Oui
- b) Non

6) L'emballage en polystyrène :

- a) Oui
- b) Non

7) Le carton qui a contenu mon téléviseur en le pliant :

- a) Oui
- b) Non

8) Le jouet en plastique :

- a) Oui
- b) Non

9) La barquette d'emballage de la viande :

- a) Oui
- b) Non

10) J'utilise uniquement les bacs logo-tés

Smirtom :

- a) Oui
- b) Non

Réponses en page 4

Avec votre carte Smirtom vous pouvez vous rendre dans les déchetteries de Magny-en-Vexin (1m³), Marines (1m³) et Vigny (jusqu'à 3m³)

SOMMAIRE

03

Nouvelle gendarmerie

Le permis de construire enfin déposé

03

Permanences France Services

Vétheuil et Saint-Clair-sur-Epte

04

Vidéoprotection

État des lieux

04

Programmation PIVO

Chaussy et Montreuil-sur-Epte

05

Petite Enfance

Chasse aux trésors sensorielle

05

Marché de Noël

Marpa de Vétheuil

05

Programmation PIVO

Chérence et Saint-Gervais

06

Environnement

Chiffres sur l'évolution des dépôts sauvages et des nids de frelons asiatiques

07

Environnement

J'habite auprès d'un cours d'eau (mes droits et mes devoirs)

08

Grands rendez-vous

Dernier thé dansant de l'année à Saint-Clair-sur-Epte
Spectacle de Noël pour les enfants de 0 à 4 ans

Votre bac jaune



PERMANENCES FRANCE SERVICES

Mairie de Saint-Clair-sur-Epte
Les lundis 27/11 et 18/12
de 9h30 à 12h
5 Pl. Rollon,
95770 Saint-Clair-sur-Epte
Sans Rendez-vous

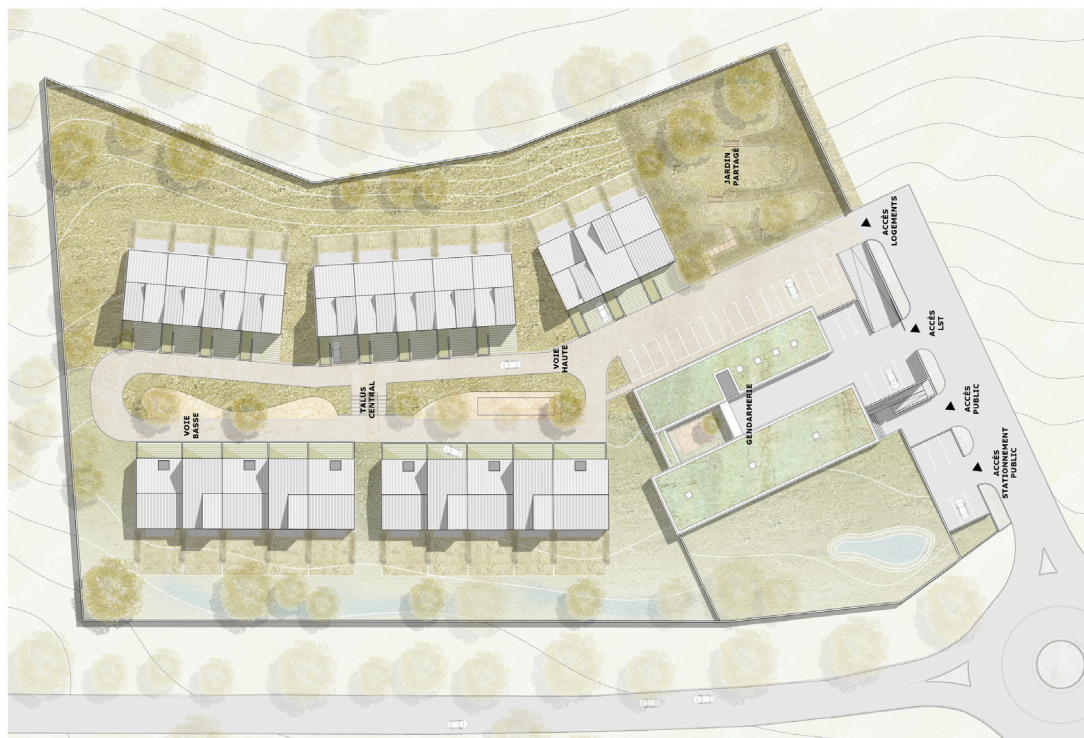
MARPA de VÉTHEUIL
Les lundis 27/11 et 18/12
de 9h30 à 12h
15 Rue Montrond, 95510
Vétheuil
Sans Rendez-vous

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 20 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Ce service est totalement gratuit.

Il est possible de solliciter les neufs services de l'État ou partenaires de l'État suivants :

- La Direction générale des finances publiques
- L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Point-Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

ATTENDU DEPUIS LONGTEMPS, LE PROJET AVANCE ENFIN !



La construction de la gendarmerie de Magny-en-Vexin

était un projet attendu depuis longtemps. "C'est chose faite ! Le permis de construire vient d'être déposé fin septembre".

À l'étude depuis plus de 10 ans, cette construction devrait démarrer l'été prochain pour une livraison en 2025. Le site choisi, de 8000 m², est situé en entrée de ville à proximité de la caserne des pompiers à Magny-en-Vexin. Le terrain, propriété de la Communauté de Communes, a été cédé pour un euro symbolique au bailleur social 3F, qui pilote l'opération. C'est là que seront construits les locaux de la nouvelle gendarmerie, ainsi que 22 logements pour les gendarmes et leurs familles. Coût de cette opération : 7,9 millions d'euros d'investissement porté par le bailleur social 3F et la Communauté de Communes Vexin Val de

Seine quant à elle supportera la garantie d'emprunt. La gendarmerie sera locataire des lieux via un bail à long terme.

La gendarmerie va donc quitter le centre ville de Magny-en-Vexin (rue de Crosne) où elle était installée depuis le milieu du 19^e siècle. Des locaux vétustes, peu adaptés au fonctionnement des militaires. "Les gendarmes ont une vie en caserne qui leur permet d'être mobilisables de jour comme de nuit. Dans le centre ville, ce n'était pas le cas, les militaires n'étaient pas logés. Cette caserne va leur permettre d'être plus opérationnels et d'être plus sur le terrain, tout en bénéficiant d'un cadre de vie qualitatif et agréable" souligne Jean-François Renard Président de la CCVVS.

LES PREMIÈRES CAMÉRAS OPÉRATIONNELLES



PROTECTION OU SURVEILLANCE ?

Le 18 octobre s'est tenue à MONTREUIL sur EPTE, une réunion de la commission chargée de l'implantation de la vidéoprotection dans les communes volontaires de la CCVVS sous la présidence de JF RENARD.

En effet, après Magny-en-Vexin, Saint-Clair-sur-Epte et Hodent (phase 1 mise en place cette année), la phase 2 (Aincourt, Amencourt, Arthies, Banthelu, Bray-et-Lû, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies et Wy-Dit-Joli-Village) sera lancée en 2024.

L'atteinte à la vie privée est l'un des arguments principaux pour les détracteurs du principe de vidéoprotection. Il y a pourtant une grande différence entre la vidéoprotection et la vidéosurveillance. Si celle-ci est assimilée à de l'atteinte à la vie privée, les caméras de vidéoprotection n'ont pas le droit de filmer la vie privée des habitants. De plus, les images enregistrées (essentiellement les numéros des plaques minéralogiques des véhicules) ne sont pas consultées en direct comme dans les magasins par exemple. Seules, les personnes habilitées par l'auto-

rité préfectorale, et dans le cadre de leurs fonctions, peuvent visionner les images enregistrées en tant que de besoin et toujours en présence d'un élu. De plus, les images enregistrées ne peuvent pas être conservées. Le coût de l'installation de la vidéoprotection dans nos communes est pris en charge par la Communauté de communes Vexin Val de Seine.

La Gendarmerie remarque que la vidéoprotection permet de faire baisser la délinquance, de rassurer et de sécuriser les habitants et qu'elle a un effet dissuasif sur les délinquants.

Il faut cesser d'assimiler la vidéoprotection à un œil supplémentaire de « Big Brother » épiait nos moindres faits et gestes mais plutôt la considérer comme un élément complémentaire à notre bien-être quotidien.



Spectacle PIVO - Chaussy

Vendredi 24 novembre à 20h30
Mort d'une montagne

SALLE DES FÊTES
4 € • 6 €
Réservation :
01 34 20 32 00
contact@le-pivo.fr
Théâtre
À partir de 13 ans
Durée : 1h55



Spectacle PIVO
Montreuil-sur-Epte
Samedi 25 novembre à 18h

Les envahisseurs (25 min) /
stars show (25 min)-
Cie Bakélite
Théâtre d'objet ; Adultes et
enfants à partir de 7 ans.

Salle communale Mill'clubs
27 rue Saint Denis
4 € • 6 €
Réservation :
01 34 20 32 00
contact@le-pivo.fr

Réponses Quiz

1-b ; 2-b ; 3-b ; 4-a ; 5-a ; 6-a ; 7-b ; 8-b ; 9-a ; 10-a

Explications

1 : Trop écrasée, impossible pour les détecteurs du centre de tri de la détecter

7 : À la limite je le découpe, mais mieux, je l'apporte à la déchetterie où il pourra être recyclé

8 : Que son emballage

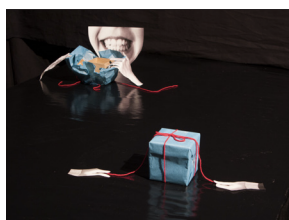


Spectacle PIVO - Chérence
Dimanche 26 novembre à 16h

Les envahisseurs (25 min)
 / stars show (25 min)- Cie
 Bakélite
 Théâtre d'objet ; Adultes et
 enfants à partir de 7 ans.

Foyer rural de Chérence

4 € - 6 €
 Réservation :
 01 34 20 32 00
 contact@le-pivo.fr



Spectacle PIVO -
Saint-Gervais
Vendredi 1^{er} décembre à
18h30

Artifices

À VOIR EN FAMILLE
 FESTIVAL

Théâtre d'objets
 Compagnie Areski
 Artifices
Durée 45 min
 Salle communale (salle des
 Garennes)
 10 rue des Garennes
 4 € - 6 €
 Réservation :
 01 34 20 32 00
 contact@le-pivo.fr

CHASSE AUX TRÉSORS SENSORIELLE

À tous les âges, les enfants ont besoin de développer leur sens, d'autant plus si ces enfants ont des besoins particuliers. Nos sens sont nos outils d'immersion et de perception au sein des différents environnements où nous nous trouvons. La nature est un support idéal pour le développement de la perception sensorielle, de part sa richesse (bruits, odeurs...) et les paysages qui la composent.



Mercredi 15 novembre, le Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Enfants Parents et la Crèche de Vétheuil ont répondu présents !

Cette chasse aux trésors sensorielle a permis aux enfants (25 enfants, 10 parents, 5 Assistantes maternelles), de réaliser des activités ludiques autour de leur environnement, tout en découvrant et perfectionnant l'utilisation de leur sens.

De bon matin, Estelle N, Estelle B et Claire T ont ramassé des objets doux, piquants, lisses, rugueux, des petites et grandes feuilles jaunes et vertes, des longs bâtons et des petits bâtons qu'elles ont

déposés devant l'entrée de la salle des fêtes d'Amenucourt.

Chaque enfant devait prendre un objet, l'identifier dans sa texture et venir le classer dans la salle pour élaborer un mandala naturel. (ex : la mousse des arbres est douce, les pommes de pins sont rugueuses, etc..).

Cette sortie a encore une fois permis aux futurs écoliers de se rencontrer et créer du lien entre les structures petite enfance. Merci à la commune d'Amenucourt de nous avoir prêté la salle.

Doux
Piquant
Lisse
Rugueux
Petites feuilles
Grandes feuilles
Bâtons courts
Bâtons longs
Feuilles jaunes
Feuilles vertes

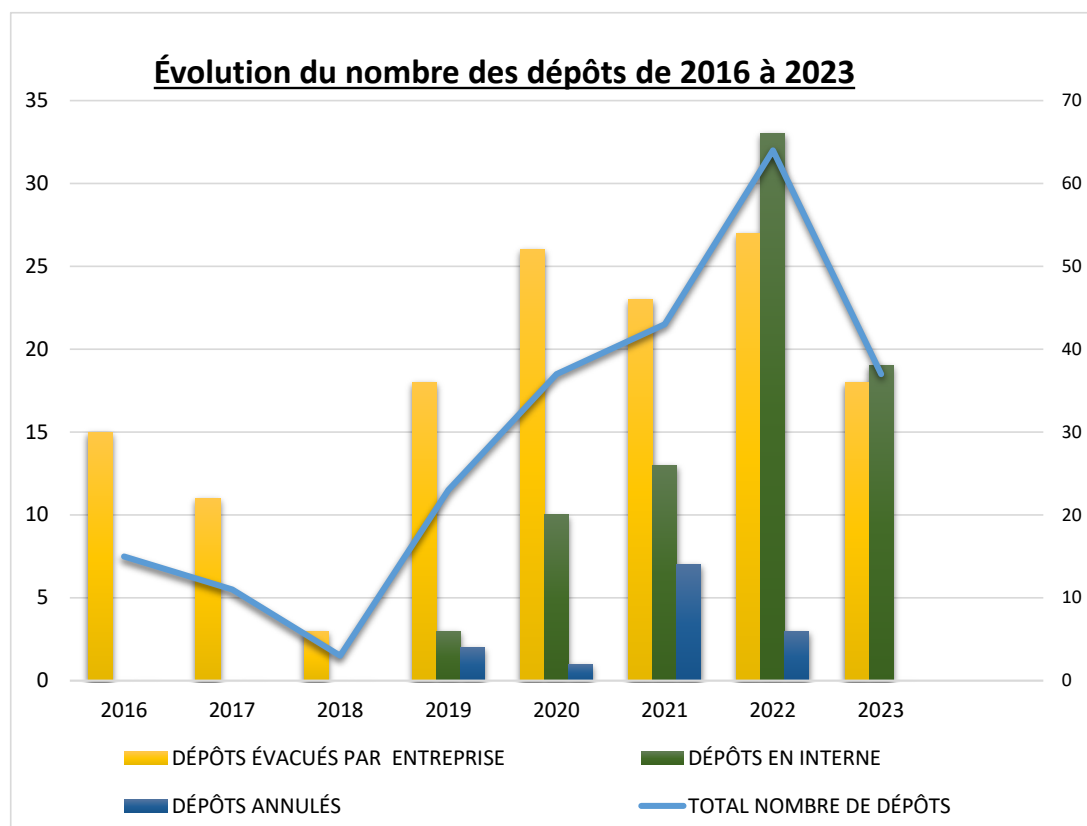
MARCHÉ DE NOËL DE LA MARPA

Samedi 25 novembre



SECONDE ÉDITION DU MARCHÉ DE NOËL A LA MARPA
 De nombreuses surprises pour les petits et les grands!
 Restauration possible
 Gourmandises, vin chaud, chocolat chaud maison,... servies de 10h à 18h! - Artisans locaux
 Créations des résidents - Activité Jeu KAPLA
 Et la visite du Père Noël de 14h à 16h.
 Sans oublier une extraordinaire Tombola avec de nombreux lots: téléviseur, Iphone, 2 entrées au Puy du fou, un appareil à raclette, un appareil photo, une smartbox, et bien d'autres encore...
 N'hésitez plus, venez à la Marpa le samedi 25 novembre de 10h à 18h.
 On vous attend nombreux !

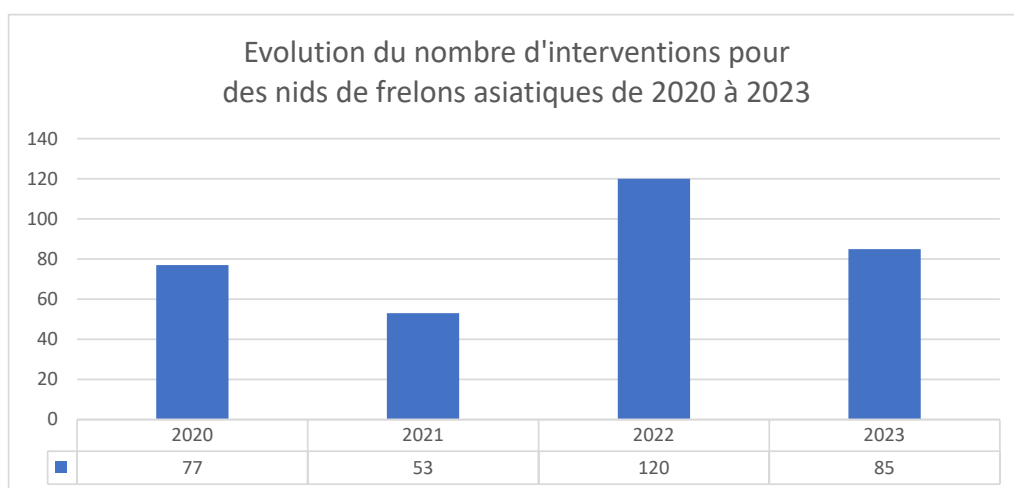
DÉPÔTS SAUVAGES SUR NOS 26 COMMUNES



*Les actions menées
(pose de barrières,
d'enrochements
et de pièges
photographiques)
porteraient-elles
enfin leurs fruits?*

FRELONS ASIATIQUES

La destruction des nids est classiquement de compétence communale mais devant les nombreuses difficultés, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine a voté un budget dédié où les communes pourront déclarer les nids présents sur leur territoire. Une procédure a été mise en place, afin d'intervenir au plus vite.



FRELONS ASIATIQUES : QUE FAIRE ?

Vous avez un nid de frelons chez vous ?

Essayez de prendre le nid en photo et contactez rapidement la CCVVS
au : 01 86 35 00 36 ou secretariat@vexinvaldeseine.fr

Surtout, ne pas y toucher soi-même, laissez faire nos prestataires qui sont des professionnels !

J'HABITE AUPRÈS D'UN COURS D'EAU

Les berges d'un cours d'eau appartiennent au riverain, c'est-à-dire au propriétaire de la parcelle ou de la propriété privée attenante, le fond du lit de la rivière appartient également au riverain jusqu'à la moitié du cours d'eau (l'autre moitié appartenant au propriétaire d'en face).

Toutefois l'eau et les poissons appartiennent à tout le monde; ils font partie du « bien commun de la nation ». Une partie de cette compétence est dévolue par la CCVVS aux divers syndicats de bassins (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte; Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aubette et Syndicat Mixte de la Seine Ouest)

MES DROITS

Droit d'usage de l'eau

Les riverains disposent d'un droit d'usage limité (1000 m³ d'eau par an) à des fins domestiques (arrosage de potager, abreuvement de troupeau), à condition de respecter un débit minimum pour l'équilibre des cours d'eau. Un prélèvement plus important nécessite une autorisation administrative préalable. En période de sécheresse, le prélèvement peut être interdit par arrêté préfectoral, affiché en mairie et publié dans la presse. Par ailleurs, l'installation permettant le prélèvement ne doit pas provoquer d'obstacle à l'écoulement des crues, ni à la circulation des poissons et des sédiments ou entraîner une différence de niveau d'eau de plus de 20 cm. Le système doit être amovible

Droit de pêche

Le propriétaire riverain détient le droit de pêcher sur la partie du cours d'eau qui lui appartient. S'il souhaite exercer ce droit, il doit s'acquitter de la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

MES DEVOIRS

Entretenir la végétation des berges et du cours d'eau

Le propriétaire a l'obligation d'entretenir le cours d'eau afin, d'une part, d'assurer la bonne tenue des berges et d'autre part, d'éviter l'aggravation des inondations en assurant, lors de crues, les bonnes conditions d'écoulement des eaux, par l'évacuation de branches ou troncs obstruant le lit. Les opérations d'entretien du cours d'eau doivent être équilibrées: ni trop lourdes (risques d'érosion), ni trop légères (risques de chute ou d'obstruction de l'écoulement).

Le propriétaire est également tenu d'assurer la pérennité de la berge, à l'aide de plantations adaptées (attention aux espèces inadaptées ou envahissantes).

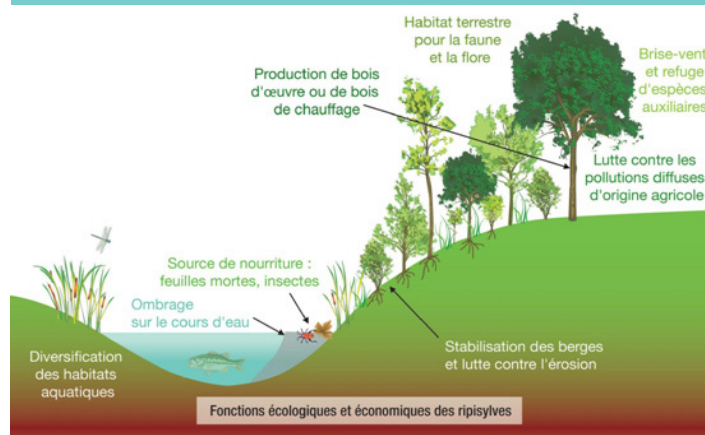
Respecter le débit réservé

L'exercice du droit d'usage de l'eau ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement naturel du cours d'eau. Le débit réservé doit être respecté, c'est-à-dire que la rivière doit voir s'écouler un débit garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces en permanence.

ENTREtenir LA RIPISYLVE VÉGÉTATION DES BERGES

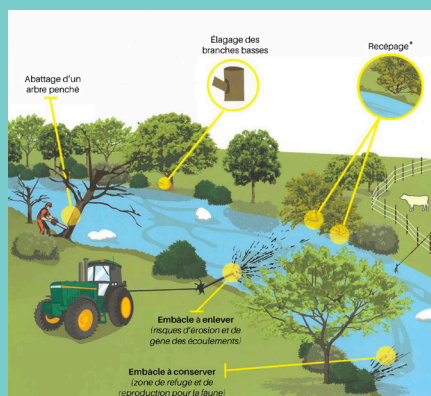
Qu'est-ce que la ripisylve?

La végétation qui se développe le long des berges d'une rivière ou d'un fleuve se nomme la ripisylve, du latin « ripa » (la rive) et « sylvia » (la forêt). Elle se compose d'arbres (frênes, aulnes, etc.), d'arbustes (saules noirs, cornouillers, etc.) et d'herbacées (carex, iris, roseaux, etc.).



Rôles de la ripisylve :

- Maintien des berges grâce aux racines.
- Filtration de l'eau, captage des polluants et des nutriments (azote, phosphore).
- Rechargement des nappes phréatiques et diminution du risque inondation (infiltration).
- Limitation du réchauffement par l'ombrage.
- Accueil de la faune (circulation des animaux, zones de croissance, de nourriture, d'abris, etc.).



L'absence d'entretien peut avoir d'importantes conséquences pour le cours d'eau et son environnement (chutes d'arbres, érosion des berges, etc.) et pour les usagers (accès difficile, etc.).

SPECTACLE DE NOËL

Le cerf et ses amis fêtent Noël

LES MERCREDIS MATIN

- 6 décembre 10h Vétheuil	- 13 décembre 9h15 et 10h30 Aincourt	- 20 décembre 9h15 et 10h30 Saint-Clair-sur-Epte
---------------------------------	--	--



Le Multi-Accueil Graine d'Éveil, le Relais Petite Enfance
et le Lieu d'Accueil Enfants Parents
portés par la CCVVS,
vous invitent à fêter Noël autour d'un spectacle

Inscription obligatoire

Pour les assistantes maternelles auprès de Claire au 06.60.78.38.02
Pour les familles auprès d'Estelle au 06.19.35.26.87
Pour les enfants de la crèche auprès d'Estelle Bravard au 01.30.42.61.69

Pour les enfants de 0 à 4
Les inscriptions sont ouvertes

Trois lieux pour un spectacle !

Le mercredi 6 décembre, 10h à Vétheuil.

Le mercredi 13 décembre, 2 spectacles
à Aincourt - 9h15 et 10h30.

Le mercredi 20 décembre, 2 spectacles
à Saint-Clair-sur-Epte - 9h15 et 10h30.

Inscription obligatoire

- Pour les assistantes maternelles
auprès de Claire au 06.60.78.38.02

- Pour les familles
auprès d'Estelle au 06.19.35.26.87

- Pour les enfants de la crèche
auprès d'Estelle Bravard au 01.30.42.61.69

Jeudi 7 décembre à 14H30

Nouveau thé dansant pour les seniors
du territoire à la salle des Fêtes de
Saint-Clair-sur-Epte.

Surprise !

Intervention d'un magicien

La commission seniors de la CCVVS propose aux jeunes de plus de 60 ans

THÉ DANSANT GRATUIT

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 À 14H30



SURPRISES !



GOÛTER OFFERT

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

au : 01.86.35.00.36
secretariat@vexinvaldeseine.fr

Attention nouveau lieu !



SALLE DES FÊTES DE SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
RUE DE L'ÉRMITAGE